

Nos Vicinaux

Bulletin d'information
pour le personnel de la Société Nationale des Chemins de Fer Vicinaux

N° 170
MAI-JUIN 1974
29° ANNEE

SOMMAIRE

- 2 Vingt-cinquième anniversaire du Service Général de Sécurité et d'Hygiène.
- 5 La fête des 4.000 jours sans accident dans le Groupe du Brabant.
- 6 La modernisation des bâtiments vicinaux.
- 12 Remise de décorations dans le Groupe d'Anvers.
- 14 Mille jours sans accident dans les Groupes de :
 - Namur,
 - Liège,
 - Flandre Occidentale.

Le trophée « Président Comte Louis de Lichtervelde », récompensant annuellement le Groupe ayant obtenu le meilleur coefficient d'accident.



SERVICE GENERAL DE SECURITE, D'HYGIENE ET D'EMBELLISSEMENT DES LIEUX DE TRAVAIL

25^e anniversaire

Le « Service général de la Sécurité » existe depuis 25 ans.

Mais bien avant sa création officielle, le Comte Louis de Lichtervelde, à l'époque Président du Conseil d'administration, s'était révélé l'ardent protagoniste d'une campagne permanente en vue d'améliorer les conditions du travail.

C'est la raison pour laquelle son nom fut donné au trophée, créé en 1955 pour stimuler la lutte contre les accidents et pour récompenser la meilleure performance de l'année dans ce domaine.

Ce trophée méritait de figurer en première page de notre journal parce qu'il symbolise les efforts déployés par tous les membres du personnel pour sauvegarder leur propre intégrité et celle de leurs compagnons de travail.

Cette main d'homme est celle de tous ceux qui sont occupés dans notre entreprise.

Le trophée est aussi un hommage aux délégués du Service général de la Sécurité et des Comités de Sécurité qui se sont appliqués à propager et à inculquer l'idée de la Sécurité, afin de promouvoir le bien-être de tous, dans l'intérêt de tous.

Et enfin, le trophée témoigne de l'appui inconditionnel et des encouragements que les successeurs du Comte de Lichtervelde ainsi que les plus hautes autorités de la S.N.C.V. n'ont cessé de prodiguer au Service général de la Sécurité et, par-là, à tout le personnel.

La présence de ces autorités à chacune des séances annuelles est également une des preuves visibles et tangibles de l'intérêt qu'elles portent à l'action pour la Sécurité.

Séance annuelle 1974

Le mardi 2 avril dernier, se déroula la séance traditionnelle, sous la présidence de M. Storme, Président du Conseil d'administration.

M. Monchy, Administrateur, M. Van Outgaerden, Directeur général, M. Valcke, Inspecteur général, M. Henrard, Directeur des services Techniques, M. Vanderfaeillie,

Directeur E.P. et M. Mornard, Ingénieur en chef, entouraient notre Président.

L'assistance comptait plusieurs hauts fonctionnaires de l'Administration centrale, les chefs de la sécurité des différents Groupes et leurs adjoints, ainsi que les lauréats des concours et les délégués des équipes ayant travaillé au moins un an sans avoir connu d'accident avec chômage.

A l'entrée de la salle de réunion se trouvait un grand tableau représentant, en graphiques, l'évolution du nombre d'accidents par 100 travailleurs, par Groupe et pour le réseau.

Ce tableau attirait tous les regards, car il indiquait d'une manière claire et nette les progrès réalisés en vingt-cinq ans d'efforts.

Des allocutions, dont nous reproduisons les passages essentiels et significatifs, furent prononcées successivement par l'Inspecteur général, le Président du Conseil d'administration et le Directeur général.

Allocution de M. Valcke, Inspecteur général

— Les résultats de l'exercice 1973.

— La responsabilité des jeunes agents.

Les diagrammes que vous avez sous les yeux, montrent que, partout, les accidents graves ont diminué de plus de la moitié et parfois beaucoup plus encore.

Cependant, au cours des trois dernières années, le nombre d'accidents avec chômage a tendance à augmenter et l'exercice 1973, avec 190 accidents, fut moins favorable encore que 1972. L'aggravation globale est de 5%. Elle est de 4,9% pour les services du Mouvement, de 31% pour les services des Voies et Travaux, mais est heureusement tempérée par une diminution de 10% dans nos ateliers.

Si le nombre total des accidents, avec et sans chômage, est également en légère augmentation (+ 3,4%), par contre, le taux de gravité a nettement diminué par rapport à l'exercice 1972 : il est, en effet, passé de 1,49 à 1,00, chiffres qui tiennent compte des forfaits pour les invalidités permanentes et les morts.

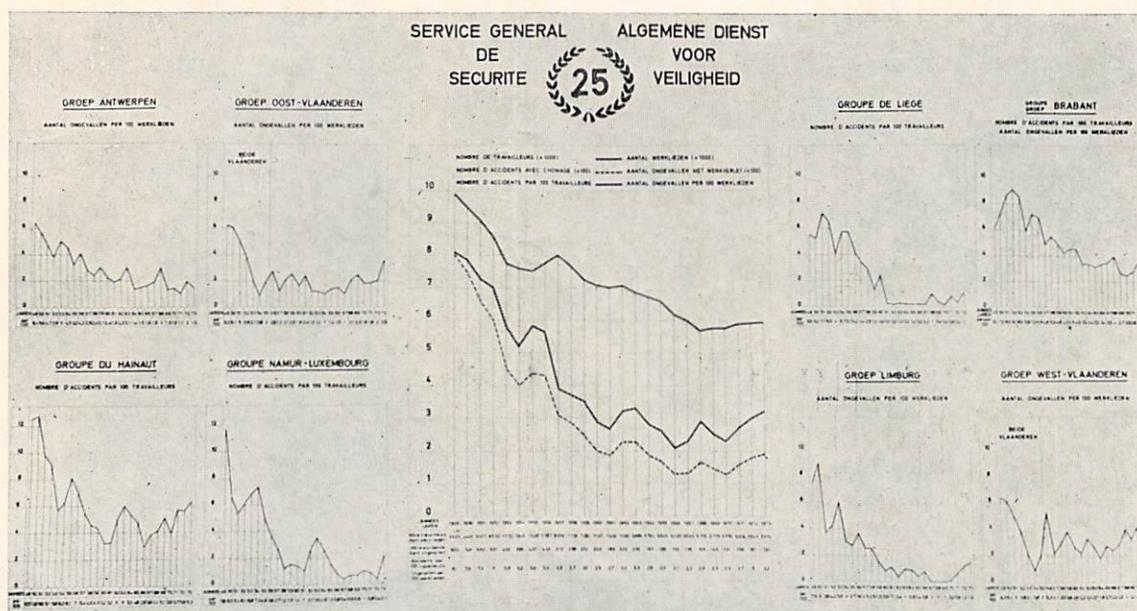


Tableau représentant, en graphiques, l'évolution du nombre d'accidents par 100 travailleurs, par Groupe et pour le réseau.

Nous n'avons eu à déplorer aucun accident mortel en service; nous en avions un en 1972.

En analysant de plus près les statistiques des accidents et en groupant nos travailleurs par catégories d'âge, nous avons constaté que ce sont les agents de moins de 30 ans d'âge qui provoquent, proportionnellement, le plus grand nombre d'accidents, tant les accidents de travail avec ou sans chômage, que les accidents de la circulation avec ou sans responsabilité. Passé l'âge de 30 ans, nous enregistrons une nette diminution, avec des chiffres pratiquement constants jusqu'à l'âge de la retraite.

Comme la proportion de jeunes dans l'effectif a augmenté au cours de ces dernières années (de moins de 15% en 1969, ils sont passés à plus de 20% en 1973), nous croyons trouver là une explication partielle de l'accroissement du nombre d'accidents. La conclusion pratique à en tirer, c'est qu'il faut modérer quelque peu l'impulsivité propre à cet âge et surtout mettre nos jeunes en garde contre les risques du nouveau métier qu'ils entreprennent.

Cette année encore, de beaux résultats ont été enregistrés, notamment dans les ateliers de Namur-Luxembourg et du Limbourg, lesquels n'ont connu aucun accident avec chômage au cours de 1973.

Nous félicitons particulièrement 7 équipes qui ont dépassé des seuils-record en 1973: cinq équipes ont atteint 1.000 jours sans accident chômant et deux équipes ont atteint 4.000 jours sans accident chômant.

Quant aux accidents survenus sur le chemin du travail, il y en eut 79 en 1973, dont 15 sans chômage, contre 54 en 1972, dont 8 sans chômage, soit une aggravation de 15% pour les accidents graves. Nous avons enregistré deux cas mortels en 1973, contre un en 1972.

Allocution de M. Storme, Président du Conseil d'administration

— L'historique des activités du Service général de Sécurité.

— Le résultat de ces activités.

Au début, le Service général s'est attaché surtout à la prévention technique. Il s'agissait, en effet, de créer avant tout un climat de sécurité dans les ateliers et centres d'entretien.

Néanmoins, on s'attacha aussi, assez rapidement, à la prévention psychologique. Déjà en 1950, il fut fait usage de moyens audio-visuels: films sonores et diapositives. Les années qui suivirent, plusieurs centaines de projections eurent lieu dans les différents ateliers et dépôts.

Chaque année, on organisa également des quinzaines de sécurité. A citer, entre autres, la quinzaine de l'outillage, des premiers soins, des moyens de protection individuelle, de l'affichage, du chemin du travail etc.

En 1956, une grande campagne « un mois sans accident » fut lancée, au cours de laquelle le Groupe Namur-Luxembourg réalisa la meilleure performance.

« L'ordre » étant un des éléments de base de la lutte contre les accidents, trois campagnes furent menées sur ce thème, à savoir en 1961, 1966 et 1971; le Groupe de Liège conquiert chaque fois la première place.

Le premier concours de sécurité eut lieu le 1-1-1951, mais il était réservé aux grands ateliers. A partir du 1-7-1951, ce concours fut étendu aux services du Mouvement, des Voies et Travaux et des petits ateliers.

En 1951, on nota comme lauréats: le Groupe de Liège pour le Mouvement, le Groupe Namur-Luxembourg pour les Voies et Travaux, le Groupe du Hainaut pour les petits ateliers, et, en ce qui concerne les grands ateliers, Hasselt suivi par Andenne.

Comme récompense, une coupe fut décernée au Groupe ayant enregistré le meilleur taux de fréquence d'accident pendant l'année; ce fut le Groupe du Limbourg qui la remporta.

En 1952, 1953 et 1954, la coupe fut gagnée par le Groupe des deux Flandres.

En 1955, le trophée « Comte L. de Lichtervelde » fut attribué pour la première fois; il revint au Groupe des deux Flandres. Le trophée fut remporté trois fois par le Groupe de la Flandre Orientale, deux fois par le Groupe du Limbourg, cinq fois par le Groupe de Liège et une fois par le Groupe d'Anvers.

En 1953, le concours inter-groupes fut complété par un concours de sécurité entre équipes.



M. le Président Storme félicite les délégués du Mouvement d'Anvers, MM. Luyckx et Van Doren.



MM. Van Parijs et Populiere, délégués des Voies et Travaux de la Flandre Occidentale, reçoivent les félicitations de M. le Président Storme.



M. le Directeur général Van Autgaerden congratule MM. Franck et Delbaise, délégués des Ateliers de Namur-Luxembourg.

L'équipe du Mouvement de Hamme-St-Nicolas fut la première à atteindre, en 1956, les 1.000 jours sans accident avec chômage, et, pour la première fois, une fête de famille fut organisée à cette occasion.

A l'heure actuelle, nonante-sept équipes ont fêté un record de 1.000, 2.000, 3.000 ou 4.000 jours sans accident avec chômage.



La délégation du Groupe d'Anvers, ayant remporté le trophée de la sécurité pour l'exercice 1973.

Le Service de la Sécurité organisa, d'autre part, des réunions d'information pour le personnel du cadre, la distribution d'almanachs de sécurité, le concours de sécurité par correspondance, des séances de formation pour la respiration artificielle et beaucoup d'autres encore.

Mais il s'indique de souligner spécialement les activités des différents Comités de Sécurité des Groupes qui ont eu à assurer, dans la pratique, la réussite de toutes les initiatives prises.

Quel a été le résultat de tous ces efforts ?

Le diagramme exposé en ce lieu indique l'évolution du nombre d'accidents avec chômage, ainsi que l'évolution de l'effectif des travailleurs et du nombre d'accidents par 100 travailleurs.

En 1949, on enregistra 8,1 accidents avec chômage par 100 travailleurs. Si le même coefficient avait été maintenu les années suivantes, nous aurions eu à déplorer pas moins de 6.719 accidents de plus que ceux qui furent notés jusqu'à fin 1973.

C'est éloquent et cela se passe de commentaires.

Au nom des membres du Conseil d'administration, je tiens à exprimer mes plus vifs remerciements aux membres du Service général de Sécurité, des Comités de Sécurité, et à tous ceux qui ont contribué, directement ou indirectement, aux succès enregistrés jusqu'à ce jour.

Vous pouvez fêter ce 25^e anniversaire avec fierté.

Allocution de M. Van Outgaerden,

Directeur général

— La mission des services de Sécurité.

— Les accidents de la circulation.

Le Service général de la Sécurité fonctionnant depuis plus de 25 ans a débuté bien avant que le Gouvernement ait inscrit dans les lois la réglementation qui régit, à l'heure présente, la sécurité, l'hygiène et l'embellissement des lieux de travail...

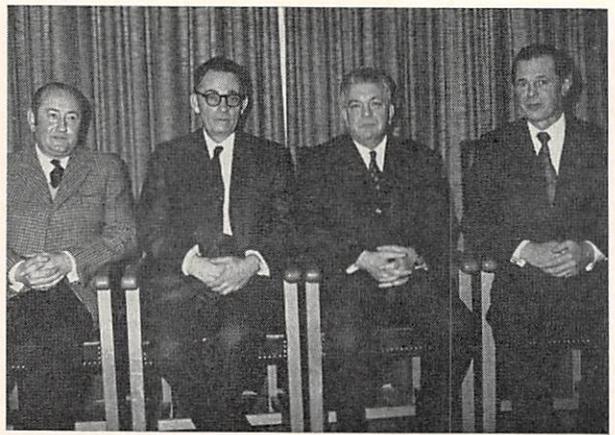
M. Van Lul, Inspecteur général à l'époque, chargé de l'organisation du nouveau service, s'adressa dans les termes suivants aux délégués du comité général et des comités des groupes d'exploitation, lors de la séance d'installation.

« Vous avez été choisis par vos chefs et par vos organisations syndicales pour former cette élite, guidés uniquement par le souci de préserver la santé, la vie humaine de vos frères de travail et d'apporter à leurs foyers le sentiment de la sécurité.

« Sans doute, le chemin à parcourir sera long et tourmenté. Tous ensemble nous nous y consacrerons avec tout le zèle et le dévouement dont nous sommes capables, en parfaite communauté d'idées et d'idéal, sans autre préoccupation que de servir la plus noble des causes.

« Chasser le danger partout et toujours. Telle sera notre devise. »

Avant l'instauration du Service de la Sécurité, les accidents étaient nombreux et surtout très graves. Grâce aux efforts soutenus de nos délégués et à la collaboration efficace de notre personnel de cadre, cette situation peu enviable a pu être redressée...



MM. D'Haen, Lebrun, Haenen et Follon, chefs de la sécurité pendant plus de 20 ans.

Mon prédécesseur, M. Hoens, proposa en 1955 au Conseil d'administration la création d'un trophée « Comte Louis de Lichtervelde », nom de celui qui fut l'ardent promoteur de la lutte contre l'accident à la S.N.C.V. L'exécution de l'œuvre fut confiée à un sculpteur de grand talent, M. Lepplae.

Le danger y est représenté par un serpent prêt à mordre, tandis que la lutte est symbolisée par une main d'homme qui réduit le serpent à l'impuissance. En plus de l'écusson de la S.N.C.V., le fût porte également les armes de la famille de Lichtervelde. Un cerf et un cygne figurent à la base de l'œuvre. Dans l'antiquité, le cygne était le symbole de la pureté et de la perfection. Au moyen-âge, le cerf représentait l'image de la prudence et l'ennemi du serpent.

Un trophée est le souvenir d'une victoire, mais l'ennemi n'est pas mort pour autant : le danger subsiste plus que jamais, ne l'oublions pas. C'est pourquoi ce trophée a été institué en challenge détenu par le Groupe gagnant jusqu'à ce qu'un autre vienne l'en déposséder par une victoire.

La Société nationale a enregistré 4.500 accidents de circulation, l'an dernier, contre 4.805 en 1972. Il y a donc eu 305 accidents en moins, soit 6,3 %.

Faut-il attribuer cette réduction à la limitation générale de la vitesse et aux 5 dimanches sans auto imposés par la crise du pétrole ? C'est une explication, mais quoi qu'il en soit, on peut s'en réjouir, d'autant plus que la gravité des accidents a sensiblement diminué.

Messieurs,

La vie continue, votre mission ne connaît ni trêve, ni relâche. Tous ensemble, nous pouvons encore faire mieux, nous devons faire mieux. Que votre devise reste : chasser le danger, partout et toujours.

Comme dans le passé, je compte sur vous. Merci.

Remise des récompenses

L'auditoire, attentif, applaudit vivement les allocutions qui lui furent adressées.

Les membres du bureau procédèrent ensuite à la remise des primes aux délégués des équipes ayant travaillé au moins un an sans accident avec chômage. Puis, ce fut le tour des lauréats des concours intergroupes à recevoir leur récompense.

Comme bouquet de la distribution des prix, M. Storme, Président du Conseil d'administration, confia le trophée de la Sécurité à la délégation du Groupe d'Anvers, ce Groupe ayant enregistré le meilleur coefficient d'accident en 1973.

Une surprise était toutefois réservée à l'assistance. Pour clôturer la cérémonie, M. Storme remit, en effet, la médaille « Construire » aux chefs de la sécurité ayant œuvré pendant plus de 20 ans pour la Sécurité, à savoir, M. Follon (25 ans), à l'Administration centrale, M. Lebrun, au Groupe de Liège (24 ans), M. Haenen, au Groupe du Limbourg (25 ans), et M. D'haen, au Groupe de Brabant (21 ans).

La séance fut suivie du déjeuner traditionnel, réunissant familialement les délégations des Groupes et de l'Administration centrale.

Groupe du Brabant LES 4000 JOURS SANS ACCIDENT DE L'EQUIPE N° 21 (T/AT – Ateliers de Cureghem)

Le samedi 23 mars dernier, les agents de l'équipe n° 21 fêtèrent leurs 4000 jours sans accident avec chômage.

M. D'haen, chef de la sécurité, souhaita la bienvenue à MM. Barbier, ingénieur en chef, Peerts, chef de groupe et Follon, représentant du Service général de la sécurité, ainsi qu'aux différents chefs de service, à Mme Brocké, assistante sociale, et aux nombreux invités.

Il salua aussi M. Charlier, médecin du travail C.B.M.T., qui assistait pour la première fois à une fête de la Sécurité. Il fit état des origines et de la composition de l'équipe n° 21 et cita quelques événements qui émaillèrent la période s'étendant de 1962 à 1974.

M. Follon, inspecteur principal adjoint, prit ensuite la parole : « Ce que personne n'avait jamais osé espérer, est devenu une réalité; l'équipe n° 21 des ateliers de Cureghem a atteint les 4000 jours ». Il précisa que l'équipe a tenu bon malgré les risques accrus d'accident résultant des importants travaux de transformation exécutés au dépôt.

Il félicita le personnel pour l'exploit qu'il a réalisé, et remercia aussi MM. Coppens, inspecteur principal adjoint, et Van Hove, ingénieur technicien, pour l'appui qu'ils n'ont cessé d'apporter à l'action de la sécurité.

Il conclut en exprimant l'espoir de voir l'équipe n° 21, actuellement seule à compter 4000 jours sans accident, atteindre les 5000 jours.

M. Barbier, ingénieur en chef, attira l'attention sur la diversité des métiers exercés par les 41 tra-

vailleurs de l'équipe (tourneurs, soudeurs, mécaniciens, ajusteurs, tôliers, magasiniers, électriciens, garnisseurs, outilleurs, conducteurs, bobineurs) et sur leur ancienneté à la Société.

Il insista pour que l'équipe ne serve pas seulement d'exemple, mais pour que ses membres s'efforcent d'aider et de conseiller tous leurs compagnons de travail, grâce à l'expérience qu'ils ont acquise au cours des années.

Il reconnut que les grands travaux d'aménagement de l'atelier créent des risques d'accident supplémentaires et admit que la période actuelle sera la plus difficile à traverser sans accident.

Il fit ressortir que le mérite des lauréats du jour sera d'autant plus grand s'ils réussissent à arriver aux 5000 jours, ce qui ne s'est pas encore vu à la Société.

M. Barbier procéda ensuite à la distribution des cadeaux qu'il remit aux épouses des nombreux agents présents ainsi qu'à Mme Brocké, en témoignage de reconnaissance de l'équipe pour sa sollicitude et son dévouement.

Puis, les représentants du personnel offrirent un cadeau à M. et Mme D'haen, pour remercier le chef de la sécurité pour ses judicieux conseils et ses bons offices.

Un déjeuner, arrosé du produit d'un de nos villages vinicoles où la fête eut lieu, clôtura la séance. Après une agréable partie dansante, on jura de se retrouver dans 3 ans, pour fêter une nouvelle victoire.



Vue de la salle, pendant le discours de M. Barbier, ingénieur en chef.



Une partie de danse bien méritée.

MODERNISATION DES BATIMENTS VICINAUX

Au cours des années 60, notre service des Bâtiments eut à réaliser de nombreuses études pour l'adaptation progressive de nos installations aux besoins de l'exploitation des services d'autobus. Les années 70 furent, elles, marquées spécialement par la construction et l'aménagement de nos ateliers de réparation.

Lorsque seront terminés les travaux en cours et ceux prévus à court terme, la plupart de nos installations seront bien adaptées à nos activités du moment.

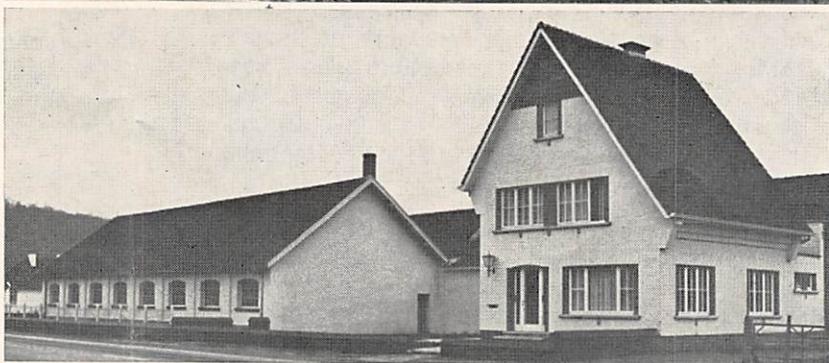
Quelques cas typiques illustreront quelque peu les efforts déployés en la matière par nos services compétents.

DEPOT DE MALONNE

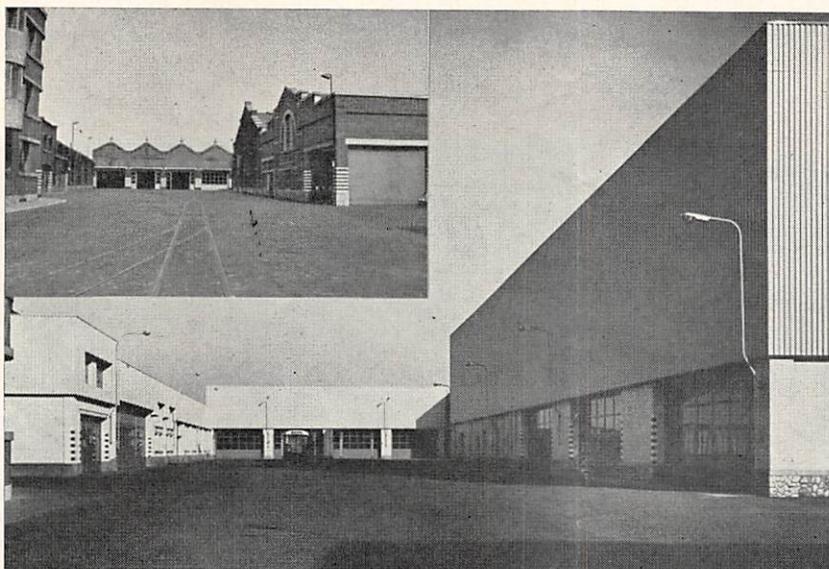
Le cas de Malonne est caractéristique en ce sens qu'il a fallu moderniser les remises et construire en même temps une nouvelle maison d'habitation.

L'ancienne maison devait être démolie pour permettre l'élargissement de la route de Namur à Charleroi. Il n'y avait pas d'autre solution, car nos bâtiments sont situés entre la voie publique et la Sambre.

Comme on peut le constater sur la 1ère photo, la nouvelle maison d'habitation a pu être construite avant la démolition de l'ancienne. La vue de ces deux maisons accolées est certainement spéciale et ne s'explique que difficilement si on n'est pas au courant de la situation.



Le dépôt de Malonne, avant et après.



Aspect actuel du dépôt de Liège St-Gilles, avec en encoche, l'ancienne situation.

La seconde vue, quand on la compare à la précédente, ne nécessite certainement pas de commentaire.

Il est à signaler, à cette occasion, que les nouvelles maisons d'habitation vicinales sont pourvues, conformément à des critères fixés par notre Conseil d'administration, du chauffage central, d'une salle d'eau et d'au moins trois chambres à coucher, afin de garantir au personnel les commodités de la vie moderne.

La transformation du dépôt de Malonne est assurément une réussite architecturale.

DEPOT DE LIEGE ST-GILLES

Que « l'Embellissement des Lieux de Travail » n'est pas un vain mot, est prouvé à suffisance par l'aménagement de notre dépôt de Liège St-Gilles.

La vétusté de certains bâtiments contrastait singulièrement avec l'aspect de bâtiments plus récents construits à plusieurs époques. L'ensemble n'avait pas du tout un aspect accueillant, bien au contraire.

La réalisation de quelques travaux d'aménagement fut l'occasion rêvée pour y apporter une solution, aussi bien économique qu'esthétique.

Un revêtement en plaques d'alliages légers fut apposé sur les façades des divers bâtiments ce qui a permis de réduire, voire de supprimer entièrement, l'entretien de celles-ci et de créer un cadre de travail beaucoup plus agréable.

Le résultat obtenu dépasse toutes les espérances et est de nature à combler même les plus fervents adeptes de l'environnement, comme on peut en juger sur les photos reproduisant l'ancienne et la nouvelle situation des lieux.

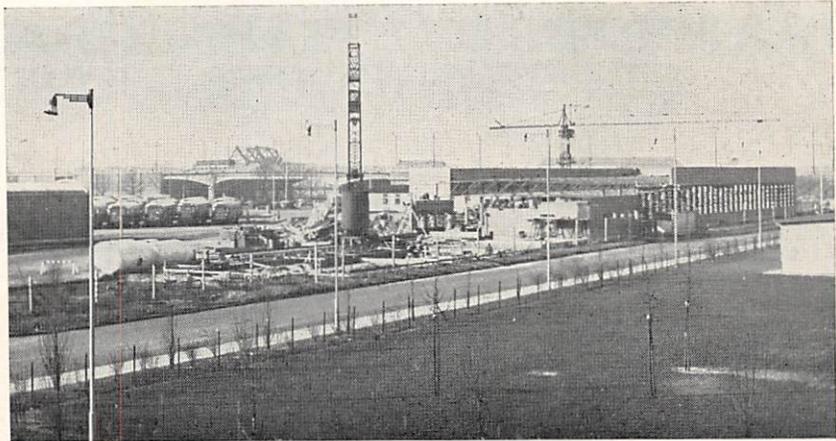
En l'occurrence, on a réussi à créer un ensemble heureux et fonctionnel, sans grands frais.

DEPOT D'ANVERS - TJALKSTRAAT

Un tout nouveau dépôt a surgi de terre ici, en remplacement des dépôts de Merksem-Yskelder et de Merksem-Oude Barreel.

Le terrain de la Tjalkstraat, acquis de la ville d'Anvers, nécessita de grands remblais et la construction sur pieux de nos bâtiments.

L'atelier « d'entretien » des autobus en les dépendances s'étalent sur 137 m de longueur, et la largeur de l'atelier est de 26 m.



Les bâtiments du dépôt de la Tjalkstraat, en cours de construction.

Quatorze fosses de visite ont été aménagées dans l'atelier; celui-ci a été établi au niveau du fond des fosses, ce qui facilite beaucoup les travaux d'entretien.

Le niveau de la nappe aquifère étant très élevé à cet endroit, il a fallu adopter la technique du « caisson » pour la construction des fosses de visite et de l'atelier, car ils baignent pour ainsi dire dans l'eau.

De vastes installations sociales ont été prévues, ainsi que deux appartements. La plus grande aire de parcage pour autobus de la Société y a été aménagée : on peut y garer une centaine de véhicules.

Cet énoncé sommaire permet de se faire une idée de l'ampleur des travaux effectués à la Tjalkstraat.

La photo, montrant les installations du dépôt en cours de construction, est également éloquentes à cet égard.

DEPOT DE CUREGHEM

Les bâtiments de ce dépôt se situent sur un espace restreint et exigu, en plein centre de la ville. Leur transformation s'imposa non seulement en raison de leur vétusté, mais aussi parce qu'ils sont maintenant affectés entièrement à du matériel autobus, alors qu'ils furent conçus, en leur temps, pour du matériel ferré.

En somme, il a fallu remanier et moderniser ce dépôt de fond en comble pour l'adapter à sa destination actuelle.

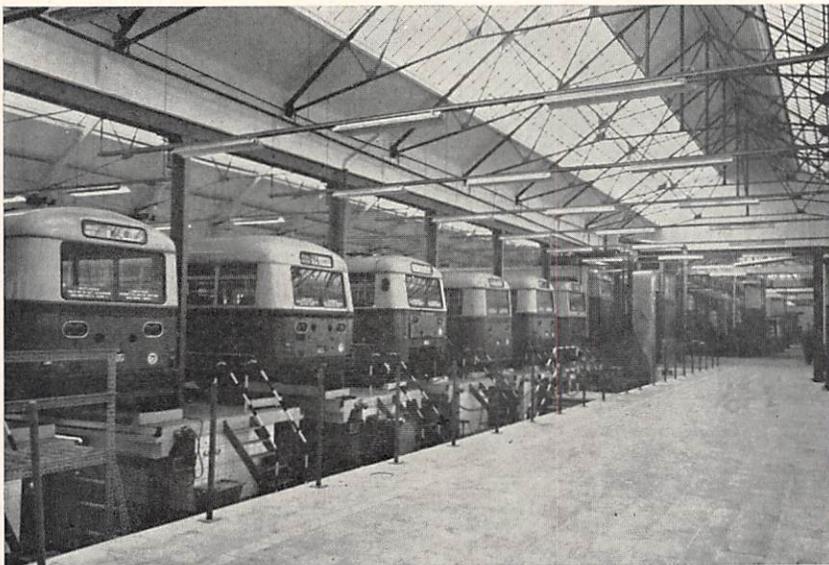
L'emplacement de toutes les installations et des locaux a été réétudié et ils ont été réaménagés et modernisés presque entièrement.

Une cabine haute et basse tension a été installée, un nouveau bâtiment pour la peinture a été érigé, une aire de parcage pour autobus a été créée, les installations sociales ont été agrandies etc.

Une nouvelle aire d'accès et de circulation pour nos autobus a été aménagée.

Dix-neuf entrées avec portes basculantes vitrées ont été percées, ce qui permet un accès facile aux fosses et aux aires de travail de l'atelier, équipé de machines et d'appareillages les plus modernes.

La photo montre une impressionnante rangée d'autobus à l'intérieur de l'atelier.



Vue intérieure de l'atelier de Cureghem.

NOUVELLES DE L'ADMINISTRATION CENTRALE ET DES GROUPES D'EXPLOITATION

Naissances

ADMINISTRATION CENTRALE

An chez Sterckx R. (Ternat)

ANVERS

Joris chez Vercaigne J. (Dessel)

Kristien chez Vertommen E.

(O.L.Vr.-Waver)

Yvan chez Willems Y. (Essen)

Wim chez Van Doren H. (Langdorp)

FLANDRE ORIENTALE

Koen chez Van Cauwenberghe G.

(Destelbergen)

Anja chez Hellebaut J. (Gand)

Kelly chez Vlaeminck R. (Bruges)

HAINAUT

Jocelyne chez Veegaete L.

(Péronnes-lez-Binche)

Isabelle chez Versmissen G. (Eugies)

Cathy chez Devos A. (Jumet)

Rudy chez Brion P. (Warquignies)

Tony chez Versaevol Cl.

(Montignies-le-Tilleul)

Nancy chez Stoquart Chr. (Frameries)

Christelle chez Dumont A.

(Mont-sur-Marchienne)

Colette chez Bosch A. (Frameries)

David chez Prangey R. (Gouy-lez-Piéton)

NAMUR-LUXEMBOURG

Sabine chez Mottet R. (Maissin)

Jean-François chez Dabe M.

(Saint-Servais)

Orélie chez Micha D. (Bouillon)

LIEGE

Valérie chez Medart A. (Liège)

Costa-Oliveira Angélique chez Block A.

(Lille-Sprimont)

BRABANT

Geert chez Van Schepdael J.

(Leerbeek)

LIMBOURG

Luc chez Brouwers A. (Dilsen)

Eddy chez Weetjens Fr. (Dilsen)

Claudia chez Reenaers G.

(Sint-Lambrechts-Herk)

Nancy chez Vancamp R. (Halen)

FLANDRE OCCIDENTALE

Frank chez Debaene G. (Bruges)

Miguel chez Brouns J. (Ostende)

Bart chez Portier G. (Ostende)

Mariages

FLANDRE ORIENTALE

De Henau M. a épousé Mlle Verspeet J.

Vernimmen M. a épousé Mlle Verstuyft.

HAINAUT

Bauwens L. a épousé Mlle Levecq C.

Lété G. a épousé Mlle Cuvelier N.

Minet Chr. a épousé Mlle Dellisse A.

NAMUR-LUXEMBOURG

Verlaine W. a épousé Mlle Schmitz J.

Bartiaux R. a épousé Mlle Legrand V.

Donny J.-P. a épousé Mlle Adolfson A.

LIEGE

Dabée Fr. a épousé Mlle Corbier J.

LIMBOURG

Appeltans J. a épousé Mlle Vanherck G.

FLANDRE OCCIDENTALE

Snauwaert J.-P. a épousé Mlle Buysse.

Lemarcq D. a épousé Mlle Senave M.

Parmentier R. a épousé Mlle Mestdach.

Agents des groupes mis à la pension

Mois de mars et avril 1974

Années
de service

HAINAUT

Michez E., rédacteur 32

Dupont L., ouvr. qual. 1e cl. 29

Siraut M., 1^{er} contrôleur 43

Clément L., rédact. sélectionné 44

Vosters M., ouvrier qualifié 44

LIEGE

Krafft J., ouvrier d'élite 40

Harze G., ouvrier d'élite 32

Lonay R., ouvr. qual. 1ère cl. 36

Ringlet J., ouvr. semi-qualifié 31

BRABANT

Pauwels M., receveur 36

Sitou P., receveur 45

Tebureau J., conduct.-recev.-AB 33

Brichau J., receveur 41

Drappier V., ouvr. qualifié 18

Nécrologie

« Nos Vicinaux » présente ses
condoléances et l'assurance de
toute sa sympathie aux familles en
deuil.

AGENTS EN SERVICE

NAMUR-LUXEMBOURG

Dubucq A., brigadier 49

ALLOCATAIRES

C.A.M. - C.R.A. - C.R.I. - C.A.S

ADMINISTRATION CENTRALE

De Rey L., géom.-expert immob. 67

ANVERS

Verheyen J., conducteur AR 68

Van Mechelen A., conduct. élec. 86

Rens A., piocheur 83

Dupont J., machiniste 88

Vlaminckx J., ouvr. qual. 1e cl. 60

Leenaerts J., receveur 59

Anthonis J., receveur 69

Germanus W., conduct. électr. 69

Versmissen E., receveur 75

Van de Leur F., ouvr. qual. 1e cl. 65

FLANDRE ORIENTALE

Van Oyen T., piocheur 90

HAINAUT

Steppe V., ouvrier qualifié 78

Rosmane A., contrôleur 72

Carpentier R., ouvr. qual. 1e cl. 66

Legros M., receveur 72

Cardon C., conducteur AB 63

Godart J., ouvr. qual. 1e cl. 68

Berger E., contrôleur 94

Briquemanne L., piocheur 69

NAMUR-LUXEMBOURG

Dorval M., ouvr. qual. 1e cl. 74

Pairoux V., piocheur 81

LIEGE

Pirou F., ouvrier qualifié 85

Thijs G., chef piocheur 73

Leburton J., receveur 69

Lucas R., ouvr. qual. 1e cl. 64

Joris H., receveur 91

Robert E., piocheur 79

BRABANT

Merckx F., ouvrier qualifié 71

Gorller J.B., conduct. électr. 76

De Roy K., conduct. électr. 78

Van Laethem K., conduct. électr. 77

Delsaut A., ouvr. qual. 1e cl. 80

Veldeman G., receveur 68

Danan E., ouvrier qualifié 66

Van Buggenhout J.B., cond. él. 84

Van der Borgh F., cond. électr. 74

Ginion E., ouvrier d'élite 73

LIMBOURG

Verheyen J., chef piocheur 73

Engelbosch J., brigadier 67

Noelanders A., piocheur 90

FLANDRE OCCIDENTALE

Vanhoutte M., receveur 79

Vitse G., receveur 77

Vynck J., freineur 83

Willeput D., receveur 77

Monsieur J. DAUBRESSE, ingénieur en chef, est parti en retraite

M. Daubresse fut engagé par la S.N.C.V. en novembre 1932; il venait de conquérir, à l'Université de Louvain, le diplôme d'ingénieur civil électricien et mécanicien. Après un stage à Destelbergen, il passa à l'atelier de la rue Eloy, au Groupe de Bruxelles.

A cette époque, cet atelier assurait l'entretien d'un important parc de voitures motrices et remorquées; en plus, on y procédait à la mise au point des premières automotrices destinées à remplacer les locomotives.

M. Daubresse eut ainsi l'occasion de participer à des travaux qui étaient alors d'avant-garde, et qui aboutirent à la construction de la première série d'automotrices de la S.N.C.V. De ce temps, le moteur diesel n'était pas encore commercialisé et les automotrices étaient équipées de moteurs à essence, qui consommaient quelque 60 litres aux 100 km.

Mais le matériel électrique aussi était l'objet d'études de perfectionnement; à la rue Eloy, furent réalisés les premiers montages du frein à air sur notre matériel à bogies, qui était alors équipé du frein Pieper.

C'est également à l'atelier de la rue Eloy que M. Daubresse conçut et mit au point un système de construction de caisses de motrice, qui donnèrent naissance, dans la suite, aux nombreux



ses motrices N et S actuellement en cours de service.

Quand il évoque ses souvenirs, M. Daubresse devient intarissable: lorsqu'il travaillait à la rue Eloy, les services de la S.N.C.V. n'étaient pas encore centralisés comme aujourd'hui, et un ingénieur d'atelier avait à s'occuper de beaucoup de choses.

En octobre 1945, M. Daubresse fut transféré à l'Administration centrale comme adjoint de M. Vrielynck, directeur de «Traction et Matériel». A ce moment, on envisageait la restructuration du réseau vicinal, par la substitution à certaines voies ferrées de l'exploitation par autobus. M. Daubresse fut, de ce fait, amené à étudier

la standardisation du matériel AB qui allait être construit. En même temps, la modernisation du matériel sur rails était poursuivie: introduction de l'éclairage à fluorescence, équipement de portes automatiques etc.

Promu ingénieur principal (1947), ingénieur en chef (1951), ingénieur en chef-chef de service (1957) et ingénieur en chef (n.r.) en 1968, M. Daubresse s'est principalement attaché, ces dernières années, à l'amélioration de la construction des autobus, afin de leur donner un aspect plus moderne, un rendement accru et une sécurité plus grande encore.

Rappelons encore que M. Daubresse a été désigné, l'année dernière, comme Doyen d'Honneur du Travail et que M. le Directeur général a tenu à lui rendre, à cette occasion, un hommage qui a été relaté dans «Nos Vicinaux» (n° 162).

Nous ne pouvons mieux faire que de nous associer à l'hommage rendu par notre Directeur général à ce fonctionnaire d'élite.

Nous souhaitons à M. Daubresse de jouir longtemps d'une retraite heureuse et sereine, après quelque 42 années de service, au cours desquelles il a vu l'activité de la Société nationale se transformer fondamentalement.

M. G. Dierinckx, inspecteur principal (n.r.), à la retraite

M. Dierinckx débuta, le 1er avril 1930, au bureau de dessin de la direction «Constructions et Contrôle», devenu depuis lors le «Service des Bâtiments» de la «Direction des Services Techniques».

Il fit carrière dans ce service, qu'il ne quitta jamais.



Nommé sous-chef de bureau le 1er janvier 1944, il fut promu chef de bureau le 1er janvier 1951, après avoir acquis le titre légal d'architecte.

Il devint inspecteur principal (a.r.) le

1er janvier 1957. Vers cette époque, ses occupations furent fortement marquées par les travaux nécessaires pour adapter nos bâtiments à la transformation progressive de notre réseau ferré en réseau d'autobus.

Ses mérites furent récompensés par une nomination d'inspecteur principal adjoint (n.r.), le 1er janvier 1965, et d'inspecteur principal (n.r.) le 1er janvier 1971.

Ces dernières années, il se consacra principalement aux travaux de construction, de modernisation et d'aménagement de nos grands ateliers de réparation.

M. Dierinckx peut se prévaloir d'avoir donné un nouveau visage à de nombreuses installations vicinales datant d'une autre époque, et d'avoir conçu d'innombrables constructions adaptées au site où elles furent érigées.

Il a eu une vie bien remplie, qui ne se limita pas seulement à ses activités purement professionnelles. Il fut, en effet, le co-fondateur et le président du cercle d'agrément «Entre-Nous» du personnel de l'Administration centrale, ainsi que le fondateur-secrétaire, et ensuite le président, d'une des organisations syndicales représentant le personnel. Il défendit souvent celui-ci avec

succès, notamment au sein de la Commission paritaire de l'Administration centrale.

Ses collaborateurs et amis reconnaissent en lui un homme dynamique, sociable, dévoué, d'un optimisme à toute épreuve, mais qui savait s'adapter aux circonstances. Nous ne doutons pas qu'il saura le faire une fois de plus comme pensionné et nous lui souhaitons de jouir longtemps encore d'une heureuse retraite.

Le 1-3-1974, deux agents sont entrés en service à la direction T, à savoir MM. F. Van Snick, réceptionnaire, et E. Mottar, rédacteur temporaire. A la même date, M. W. Machon a été transféré du Groupe du Limbourg, et affecté au service S/Assurances en qualité de rédacteur.

Anvers

A la date du 1-3-1974, M. H.R. Teughels, commis, est entré en service à la Comptabilité.

Hainaut

DEUX DEPARTS AU SERVICE DES SALAIRES A MONS

Le 28 février dernier, M. Michez, rédacteur, est parti à la retraite, suivi le 30 mars par Mme Clément, rédacteur sélectionné.



Mme Clément, entrée à la Société en 1930, a passé toute sa carrière au ser-

vice des Salaires, où elle a pu montrer toutes ses qualités d'employée consciencieuse et compétente; elle y a été aidée efficacement par M. Michez.

Ces deux agents, qui veillaient au bon fonctionnement d'un service important, ont toujours pratiqué une collaboration étroite et efficace.

Au cours d'une petite cérémonie sympathique, Mme Clément et M. Michez ont fait leurs adieux à leurs collègues, emportant chacun les vœux de tous pour une retraite longue et heureuse qu'ils ont bien méritée.

M. M. SIRAUT, CONTROLEUR, A LA PENSION

Au mois de février dernier, M. Maurice Siraut, contrôleur, a pris sa retraite, après 43 années de service.

Il entra à la Société le 1-2-1931 comme receveur sur la ligne à vapeur Mons - Bray - Péronnes, devint conducteur sur le réseau électrique de Mons, s'occupa en période hivernale des trans-

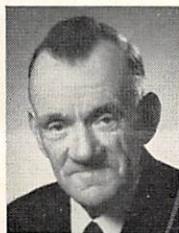
ports betteraviers au dépôt de Quévy jusqu'en 1944, et fut ensuite chef de départ pendant près d'un an.



Nommé contrôleur en 1945, il s'acquitta de sa tâche dans la région de Mons avec un dévouement exemplaire et termina sa carrière comme premier contrôleur.

« Nos Vicinaux » lui souhaite une longue et heureuse retraite.

LES LONGUES CARRIERES



J. Krafft
a débuté le 13-2-1934 et a été mis à la pension comme ouvrier d'élite à Liège.



F. Laurent
a débuté le 1-8-1928 et a été mis à la pension comme ouvrier qualifié à Mons.



A. Van der Meirsch
a débuté le 24-4-1928 et a été mis à la pension comme ouvrier qualifié à Anvers.



J. Maes
a débuté le 18-9-1936 et a été mis à la pension comme conducteur-receveur AB à Courtrai.



V. Sclavons
a débuté le 5-11-1930 et a été mis à la pension comme rédacteur à Mons.



L. Dufour
a débuté le 21-5-1929 et a été mis à la pension comme rédacteur à Mons.

Actes de probité

Les agents dont les noms suivent, ont remis à leur chef de dépôt des sommes d'argent ou des objets trouvés au cours de leur service

ANVERS

Dépôt de Tjalkstraat : Van Beek R. (serviette + parapluie + porte-monnaie avec 1.200 F), Aerts H. (portefeuille + 500 F), De Meyer L. (540 F), Sanders H. (2.283 F), Van den Borren E. (700 F).

Dépôt de Turnhout : Nuyts J. (portefeuille + 595 F), De Witte E. (700 F).

FLANDRE ORIENTALE

Dépôt de Gand St-Pierre : De Wettinck I. (14.420 F).

Dépôt de Hamme : De Wilde M. (1.750 F), Tubeeckx F. (1.003 F).

HAINAUT

Dépôt de Tournai : Selvais A. (portefeuille

+ 433 F), Geets J. (médaille en or), Deronne E. (portefeuille + 615 F), Dejaiffe J. (porte-monnaie + 343 F), Mathieu M. (portefeuille + 936 F), Delplanque G. (sac à main de dame + 3.015 F).

NAMUR-LUXEMBOURG

Dépôt de Namur : Pirllet A. (machine à écrire).

LIEGE

Dépôt de Bassenge : Gorissen H. (590 F).

Dépôt d'Eupen : Servais R. (7.501 F).

Dépôt d'Omali : Duchesne (610 F), Gustin R. (22.487 F).

Dépôt d'Oreye : Panis G. (20.000 F).

Dépôt de Rocourt : Debrus (1.085 F).

Dépôt de Warzée : Jaa (543 F).

BRABANT

Dépôt de Cureghem : Suray (sac à main + 6.769 F).

Dépôt de Haacht : Machtelincx (sac à main + 1.070 F).

LIMBOURG

Dépôt de Tongres : Marguillier L. (1.015 F).

FLANDRE OCCIDENTALE

Dépôt de Dixmude : Vandenberghe H. (montre de dame en or).

Dépôt de Courtrai : Achou A. (porte-monnaie + 4.460 F), Vandamme N. (montre), Verbeke W. (sac de dame + 870 F), Vandeputte M. (sac + 2.020 F).

Dépôt d'Ostende : Goes F. (porte-monnaie + 1.970 F), Vlamincq J. (portefeuille + 580 F), Van Craeynest U. (montre-bracelet), Couche N. (montre de dame).

Dépôt de Knokke : Govaert R. (chèque de 530 F), Vandenberghe A. (trompette).

Dépôt de La Panne : Cloet W. (portefeuille + 40 dollars), Cloet W. (pasport USA + 40 dollars).

Les propos du chef TRAMBUS

TRAMBUS : Je me réjouis de vous voir si actif et, qui plus est, en « grande tenue » de sécurité.

SOUDEUR : A propos de sécurité, chef, je crois que les dangers ne cessent de croître ces temps-ci. On doit constamment faire de plus en plus attention, et même à la maison.

T. : Vous l'avez bien dit ! Il suffit de parcourir les journaux pour avoir une idée de ce qui peut arriver chez soi.

Récemment, j'ai lu que huit personnes ont trouvé la mort par suite de l'explosion d'un poêle. Quelqu'un avait versé de l'essence dans le poêle, avant d'allumer le feu pour préparer le déjeuner.

On relate aussi, trop souvent, des cas d'enfants tombant dans de l'eau bouillante.

Et ce matin, j'ai lu la nouvelle suivante, combien tragique : « Alors que Mme V.L., 54 ans, habitant T., nettoyait les carreaux, elle tomba dans la rue, d'une hauteur de plusieurs mètres. La victime se fractura le bassin, avait une plaie profonde à la jambe droite et souffrait de nombreuses contusions. Elle fut immédiatement transportée en clinique, où son état est considéré comme critique ».

S. : Précisément, je suis inquiet à cause d'une chute que ma femme vient de faire. Elle est continuellement occupée à cirer et à frotter, de sorte que le carrelage brille comme une glace et ressemble plutôt à une dangereuse patinoire.

Quand on sonna à la porte, hier, elle se précipita pour ouvrir, mais un tapis lui glissa sous les pieds. Elle est tombée et s'est blessée à l'épaule et à la tête.

T. : Ce n'est pas grave, j'espère ?

A ce propos, est-il bien nécessaire de vous conseiller de munir les tapis et les carpettes de bords antidérapants ?

S. : Cela se fera encore ce soir, chef; c'est décidé.

T. : Il faut toujours s'efforcer d'allier la sécurité à la propreté. Cela s'applique aussi bien à la femme de ménage qu'à nous-mêmes. Quand nous avons fini notre journée de travail, nous ne pouvons relâcher notre attention. Ne devons-nous pas monter parfois sur une échelle ? Ne faut-il pas effectuer régulièrement de petits travaux à l'électricité, au gaz ou aux foyers ?

N'utilisons-nous pas, dans nos jardins, des insecticides dangereux ? Il y a des précautions à prendre, dans notre propre intérêt et celui des autres : ceux qui ont des enfants doivent surtout redoubler de vigilance.

S. : Si on se place à ce point de vue, chef, je devrais toujours porter mes lunettes de sécurité.

T. : En somme, oui ! Quand nous sommes au travail, nous devons les avoir littéralement sur le nez, et ailleurs, nous devons les avoir toujours à l'esprit.

NOS VICINAUX

Bulletin bimestriel d'information pour
le personnel de la S.N.C.V.

Rédaction : rue de la Science 14 -
1040 Bruxelles

Téléphone : 11.59.90 — Ext. : 335 —
C.C.P. 32.27

Editeur responsable : L. Vanderfaillie,
rue de la Science 14 - 1040 Bruxelles

Le bord du trottoir : « L'ENNEMI DU PNEU »



(Photo J. Van Baal).

Le soin que le conducteur doit prendre de son autobus, se situe dans le cadre des économies à réaliser et des gaspillages à éviter et ce, conformément à la politique préconisée dans toutes les entreprises.

On sait que les organes d'un autobus sont sujets à usure mais, en cas d'utilisation correcte, leur durée de vie doit, au moins, normalement correspondre au kilométrage pour lequel ils ont été conçus.

En ce qui concerne les pneus, ce kilométrage peut aussi être déterminé par les techniciens. Mais qu'en advient-il en réalité ?

Dans toute exploitation d'autobus, la durée de vie des pneus est largement influencée par la manière de conduire. Les démarrages en trombe et les freinages brutaux sont des facteurs qui ne favorisent certainement pas leur durée d'existence.

Mais à chaque coin de rue, un ennemi redoutable du pneu est embusqué en permanence : il s'agit du « bord du trottoir ». Le résultat de la lutte entre le bord du trottoir et le pneu d'auto est toujours fixé d'avance. Le premier gagnera à chaque reprise et au douzième round le pneu d'autobus quittera le ring, les flancs abîmés.

« On ne peut jeter l'argent par les fenêtres », dit-on. Et pourtant, cela arrive fréquemment aux coins de rue, car un pneu d'autobus coûte, ne l'oublions pas, plusieurs milliers de francs.

Cela doit donner à réfléchir.

(Traduction d'un extrait de la revue hollandaise « Versnelling »)

Groupe d'Anvers

REMISE DE DECORATIONS

La remise de décorations aux jubilaires du Groupe d'Anvers a eu lieu, le 30 mars, à 15 h, dans la vaste salle de réunion du dépôt de la Tjalkstraat.

M. Goovaerts, chef de groupe, était entouré de ses collaborateurs directs, de l'assistante sociale et d'une centaine d'invités. Les délégués syndicaux avaient également tenu à assister à la cérémonie.

Dans son allocution de circonstance, M. Goovaerts, chef de groupe, souhaita d'abord la bienvenue à l'assistance. Il souligna que les difficultés du moment ne facilitent pas la tâche des membres du personnel et incita ceux-ci à persévérer dans leurs efforts au bénéfice de la communauté. Il félicita les nombreux agents qui l'ont fait pendant 25 et 35 ans et rendit aussi hommage aux épouses des jubilaires.

La partie récréative fut animée par M. Wijns, premier contrôleur, dans un rôle de conférencier. Un ensemble musical se chargea, par des chansons et de la danse, d'égayer l'assistance, au cours d'une collation bien appréciée.

Après la remise des décorations, une petite tombola distribua quelques cadeaux-surprise aux épouses des décorés.

Cette fête, fort réussie, prit fin vers 18 h.

Ordres Nationaux

ORDRE DE LA COURONNE

Chevalier

Schotanus A., chef de service de 1ère classe.

Lasters G., chef de service de 1ère classe.
Collin E., chef de mouvement de 1ère classe.

Palme d'Or

Peeters K., contrôleur.

Palme d'Argent

De Vrij F., brigadier de dépôt.
Serneels J., chef receveur.

Médaille d'Or

Van Halewijck M., conducteur AB.
De Muyer Fr., conducteur AB
De Wilde J., conducteur AB
Dierckx J., conducteur AB
Frans D., conducteur AB
Herrijgers J., conducteur AB
Van Tongerlo Fr., conducteur AB
Aerts K., conducteur AB
Hofkens L., conducteur AB
Luyckx J., conducteur AB
Van Dooren J., conducteur AB

ORDRE DE LEOPOLD II

Chevalier

De Raet G., surveillant voies et travaux 1ère cl.

Décorations Civiques

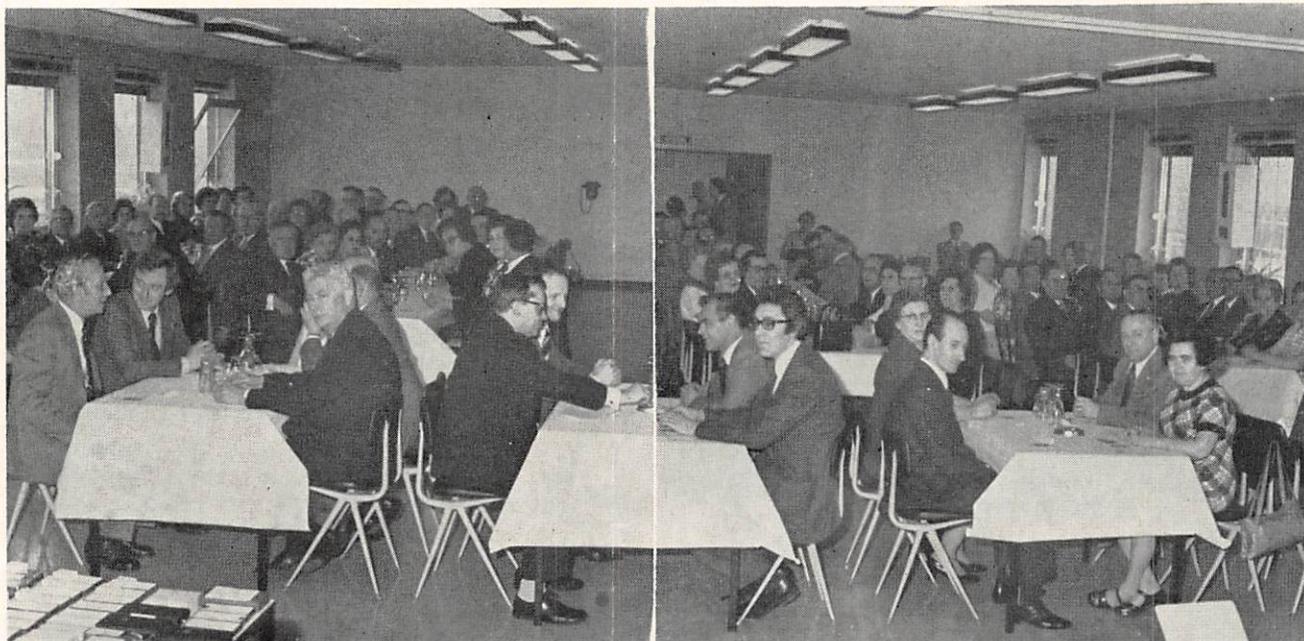
35 ANNEES DE SERVICE

Croix civique de 1ère classe

De Hoon D., chef de service de 2ème classe

Croix civique de 2ème classe

Huegens G., rédacteur



Les jubilaires et les invités dans la salle de réunion de la Tjalkstraat.

Médaille civique de 1ère classe

Bosmans J., receveur
Tijsmans L., ouvrier qualifié 1ère classe
Van Elsacker Fr., receveur
Cools J.-B., conducteur-receveur AB
De Wilde J., conducteur-receveur AB
Heyselberghs J., conducteur-receveur AB
Meeus J., conducteur-receveur AB
Serneels J., chef receveur
Smits J., conducteur-receveur AB
Strymans J., chef receveur
Van Bakel R.M., conducteur-receveur AB
Vervecken J.A., conducteur-receveur AB
Cools G., receveur
De Laet J.V., conducteur-receveur AB
De Vos H., ouvrier qualifié
De Wachter P., conducteur-receveur AB
De Wilde H.E., ouvrier qualifié 1ère classe
Lambrechts K., conducteur-receveur AB
Marissen F., receveur
Schrovens I., conducteur électr.
Theunissen A., conducteur-receveur AB
Van de Leur F., ouvrier qualifié 1ère classe
Van den Bleeken L., brigadier
Van Dooren G., ouvrier qualifié 1ère classe
Van Geel A., conducteur-receveur AB
Van Wellen J., brigadier de dépôt

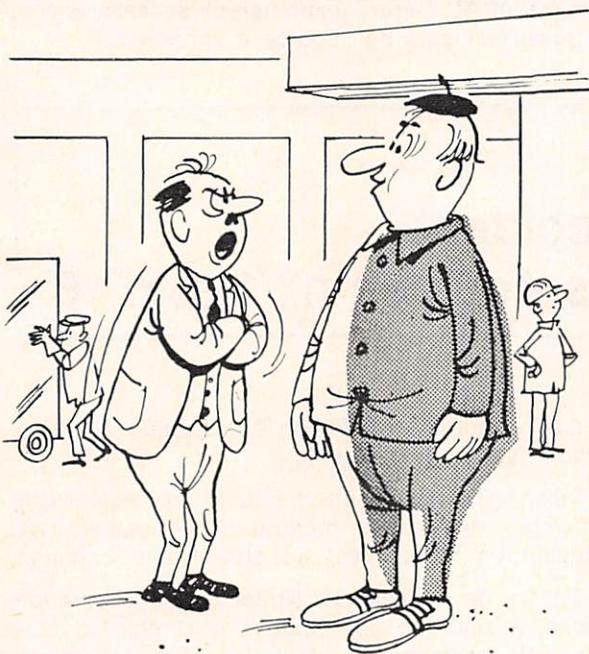
25 ANNEES DE SERVICE

Médaille civique de 1ère classe

Lasters G., Baeyens M., Crols J., Van Uffel M.,
Bes E., Maes L., Saey P., Van Uffel F.

Médaille civique de 2ème classe

Kerstens L., Pallemans J., Wuyts J., Michielsen
F., Harre C., Van Kerckhoven J., Blockx J., De Kuyper
F., Van Heurck L., Van Loon A., Bartholomeeusen
E.F., Marien J., Van Herck J., Willems P., Claessens L.



Linck

— Mais-vous êtes inconscient! Flanquer un type à la porte par un terrible coup de pied au derrière!
— Oh, mais je ne risquais rien, patron! J'avais mes chaussures de sécurité!

(A.N.P.A.T.)

CHRONIQUE SOCIALE

DISPOSITIONS A PRENDRE A LA FIN DES ETUDES DE NOS ENFANTS

A. Allocations familiales

Nous signalons aux membres du personnel qui ont des enfants aux études, que les jeunes gens qui ont terminé des cours de plein exercice dans un établissement organisé, reconnu ou subventionné par l'Etat, peuvent obtenir encore des allocations familiales pendant une période de **90 jours calendrier** débutant **immédiatement** après la dernière année scolaire.

Pour pouvoir bénéficier de cet avantage, ces jeunes gens doivent être inscrits comme demandeurs d'emploi au bureau régional de l'Office national de l'emploi, et ne pas avoir refusé un emploi convenable.

Le droit aux allocations familiales prend fin à la fin de la période des 90 jours-calendrier, même si l'inscription n'a pas été faite immédiatement après la fin des études.

Nous conseillons, dès lors, à tous les intéressés de se mettre en rapport, à temps, avec le bureau compétent, afin de s'éviter des déboires.

B. Allocations de chômage

Par la même occasion, nous signalons que **certain**s jeunes gens peuvent obtenir des allocations de chômage, après une période d'au moins **75 jours ouvrables** après la fin de leurs études.

Entrent en considération à cet effet, les jeunes gens qui n'ont pas atteint l'âge de 25 ans et qui ont terminé, au moins, soit des études du cycle secondaire supérieur, soit des études du cycle secondaire inférieur de formation technique ou de formation professionnelle, à la condition que ces dernières soient reconnues comme préparant normalement à l'exercice d'une profession salariée.

Tous les renseignements utiles à ce sujet peuvent être obtenus auprès du bureau cité ci-dessus.

Groupe Namur-Luxembourg

L'équipe n° 6 a fêté ses 1000 jours sans accident

Les samedi 6 et dimanche 7 avril dernier, les 76 agents de l'équipe du Mouvement de l'Entre-Sambre-et-Meuse, et les membres de leur famille, ont fêté leur succès à Mariembourg.

La nombreuse assistance entendit une allocution de bienvenue de M. Gemine, chef de la sécurité du Groupe, qui félicita les lauréats pour leur belle prestation et exprima le vœu de voir se dérouler une réunion analogue dans mille jours.

Ensuite, le représentant du Service général de la Sécurité, M. Follon, inspecteur principal adjoint, exhorta les héros du jour à persévérer dans la bonne voie. Il rappela que c'est la 3^e fois que l'équipe n° 6 réussit à atteindre le cap des 1.000 jours, ce qui représente plus de 8 ans de travail sans accident avec chômage.

Il incita tous les agents à être prévoyants à tout moment et dans toutes les circonstances.

Cette allocution fut suivie d'une collation très appréciée, au cours de laquelle se produisit une troupe d'artistes qui récolta un beau succès.

A l'issue de la partie récréative de la séance, M. Botton, chef de groupe, félicita et remercia les travailleurs de l'équipe n° 6, leurs épouses, et tous ceux qui ont contribué à la réalisation des 1.000 jours consécutifs sans accident.

Il mit l'accent sur la nécessité de la recherche de la sécurité dans tous les domaines et cita cer-



Remise des cadeaux-souvenir.

taines causes d'accident et les remèdes à y apporter. Il fit ressortir qu'il y a lieu de redoubler de vigilance et d'éviter tous les risques d'accident, afin de pouvoir fêter bientôt un nouveau succès.

Après la remise d'un cadeau-souvenir, M. Mossemans et M. Gérard exprimèrent successivement les remerciements de l'équipe à l'honneur.

Groupe de Liège

Fête des 1000 jours sans accident pour les équipes n° 1 et n° 6

Les dimanches 10 et 17 mars dernier, les équipes n° 1 (Mouvement de Liège (Saint-Gilles) et n° 6 (Mouvement de Bressoux - Wégimont - Rocourt) ont fêté en commun leurs 1.000 jours sans accident avec chômage.

M. Cresson, chef de la sécurité du Groupe de Liège ouvrit la séance à 15 heures.

M. Follon, inspecteur principal adjoint, représentant le Service général de la Sécurité, congratula les équipes lauréates pour leur magnifique exploit. Il attira en particulier l'attention sur la cause de 14 accidents de travail en 1973, à savoir la tenue incorrecte du volant.

L'allocution de M. Follon fut écoutée attentivement et vivement applaudie.

Puis, on assista à un spectacle très animé présenté par un groupe théâtral. Ce spectacle, qui recueillit un vif succès, fut suivi d'une collation.

En fin de séance, M. Botton, chef de groupe, félicita, à son tour, les équipes n° 1 et n° 6 pour leur belle performance, dont il souligna le mérite en précisant que les difficultés d'atteindre un record de sécurité sont, à certains égards, plus grandes pour les agents appelés à conduire des véhicules dans une grande agglomération.

Après avoir fait remarquer combien les réunions

tenues avec les délégués du personnel sont imprégnées de l'esprit de sécurité, M. Botton mit l'accent sur l'importance que revêt l'action personnelle pour réaliser un record de sécurité. Il insista sur le comportement courtois à observer vis-à-vis d'autrui et sur la nécessité de la maîtrise de soi, pour atteindre le prochain cap des 2.000 jours sans accident avec chômage.

De vifs applaudissements saluèrent l'allocution de M. Botton.

MM. F. Evrard, délégué syndical et P. Barbier, secrétaire provincial syndical, exprimèrent ensuite les remerciements du personnel à l'honneur.

M. Botton remit alors à chacun un cadeau-souvenir et quelques douceurs pour la famille.



Une partie de l'assistance.

Flandre Occidentale LES 1000 JOURS SANS ACCIDENT DE L'EQUIPE N° 1

L'équipe n° 1, comprenant les agents du Mouvement des dépôts d'Assebroek et de Dixmude, a atteint 1000 jours sans accident avec chômage le 31 janvier dernier.

Cet événement fut fêté dans notre maison de vacances « Zonnebloem », à Nieuport, les samedis 2 et 9 mars dernier.

Dans une brève allocution, M. G. De Smet, chef de la sécurité, souhaita la bienvenue aux agents et à leurs épouses, ainsi qu'aux invités, qui avaient pris place à des tables gentiment décorées.

Il les félicita pour le résultat acquis et exprima le souhait de voir la fête des 1000 jours rester vivante dans leur mémoire.

Puis, M. Follon, inspecteur principal adjoint, représentant le Service général de la Sécurité, adressa des félicitations aux membres de l'équipe et à tous ceux qui ont coopéré directement ou indirectement à atteindre les 1000 jours sans accident.

Il souligna qu'il est nécessaire d'améliorer toujours l'esprit de sécurité individuel et collectif, et invita l'assistance à ne rien laisser au hasard. Il conclut en insistant sur l'importance du facteur humain et exprima la conviction que les 2000 jours sans accident pourront être fêtés si chacun suit la ligne de conduite préconisée.

M. Vervaet, chef de groupe, prit ensuite la parole.

En termes appropriés, il fit l'éloge des lauréats pour le succès qu'ils ont remporté, et y associa le service général et les services locaux de la sécurité. Il mit l'accent sur l'esprit de sécurité collectif et sur l'obligation des chefs et de tous les

agents d'informer immédiatement les « nouveaux » au sujet des problèmes de sécurité qui se posent dans leur milieu de travail. On ne peut relâcher un instant l'idée de la sécurité, poursuivit-il; il faut, au contraire, s'en imprégner toujours davantage.

En conclusion, il exhorta les agents à ne pas se reposer sur leurs lauriers et à continuer dans la bonne voie.

M. Vervaet remit un cadeau-souvenir à chaque agent et à son épouse; suivirent alors un délicieux repas et quelques heures de délassément agréables.

Au moment de prendre congé, chacun était bien décidé à revenir pour fêter les 2000 jours. La fête fut aussi l'occasion de faire plus ample connaissance avec la maison de vacances.



A table, à « Zonnebloem ».

Nos maisons de vacances et appartements

Si vous ne l'avez pas encore fait, il est grand temps de penser aux vacances, cette « pause » annuelle qui permet de se détendre et de goûter la liberté.

Vous pouvez vous rendre à « Annette et Lubin », dans les Ardennes aux paysages innombrables. Le plateau ondulé de la région cache de nombreuses vallées romantiques aux rochers mystérieux, aux prairies verdoyantes et aux forêts séculaires; c'est un pays merveilleux, annonciateur des chaînes de montagne couvrant le centre de l'Europe.



Ce qui fait un des agréments de Spa, ce sont les multiples promenades dans les bois. Celle-ci est située à proximité d'Annette et Lubin.

(Photo A. Vanden Eede).

« Zonnebloem » et nos appartements meublés vous attendent à la Côte où se déploient les plages dorées de la Mer du Nord et les splendides dunes, qui font la joie des enfants. Au littoral, le touriste tranquille et l'ami de la nature peuvent se promener ou apprécier la beauté des paysages et la faune et la flore des lieux. On peut aussi visiter les belles villes de l'arrière-pays. Et n'oublions pas que l'air iodé du bord de la mer constitue une bonne cure pour les poumons.

Les vacances : ne sous-estimons pas leurs effets tonifiants.



L'entrée de « Zonnebloem », sur la digue de mer.

NOCES D'OR DE NOS PENSIONNÉES

L'information publiée dans le numéro précédent de « Nos Vicinaux » a donné lieu à des interprétations divergentes.

Nous croyons, dès lors, utile de préciser et de compléter les renseignements déjà fournis :

1^o) Le séjour gratuit d'une semaine dans une de nos maisons de vacances, « Zonnebloem » ou « Annette et Lubin », en juin ou en septembre (si l'établissement est ouvert pendant ce dernier mois ou pendant au moins une semaine au début de

ce mois) est accordé uniquement aux allocataires C.R.A. et à leur épouse, qui, à partir du 1er janvier 1974, ont atteint ou atteindront 50 années de mariage.

2^o) Le bénéfice de la mesure est acquis pour toute l'année au cours de laquelle les 50 années de mariage sont atteintes. Exceptionnellement, pour 1974, étant donné que l'information a été précisée tardivement, les allocataires qui atteindront leurs 50 années de mariage après le 1er juillet 1974 pourront bénéficier du séjour gratuit en 1975.